

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE****DÉPARTEMENT DES  
HAUTES PYRENEES****DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL  
du Syndicat Intercommunal d'Assainissement  
de la Haute Vallée d'Aure****SÉANCE DU 19 décembre 2024****NOMBRE DE MEMBRES**

Afférents au comité syndical : 16  
 En exercice : 16  
 Présents : 10  
 Absents : 6  
 Procuration : 1  
 Qui ont pris part à la  
 délibération : 11

L'an 2024, le 19 décembre, à 13 heures 30, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean Mouniq

**Présents :** Mrs Jean MOUNIQ, Louis RICARD, André DUBAN, Jean-Michel MARIA, Michel MILLET, Jean-Michel ISOART, Jean PAUCIS, Jacques SALAT, Alain PENEVEYRE et André MIR

**Absents excusés :** Mr Didier BRUN

**Absents :** Mrs Michel BESSONE, Jean-Luc VALENTIAN, Philippe SPITERI, Dominique FOURCADE-LAVIGNE, Lucien FERRAS

**A été désigné secrétaire de séance :** Mr Michel MILLET

**Monsieur Didier BRUN a donné procuration à Monsieur Jean-Michel MARIA**

**Date de la convocation**

02 décembre 2024

**Date d'affichage :**

02 décembre 2024

**Objet de la délibération**

**Intégration du réseau  
d'assainissement collectif privé  
du Village des Chalets au  
domaine public**

Le Président rappelle la délibération du bureau N° 03-10-2019 en date du 28 octobre 2019 portant sur la rétrocession des réseaux d'assainissement du Village des Chalets au SIAHVA.

Cette délibération prévoyait la signature d'une convention définissant les exigences et l'engagement du SIAHVA à reprendre les réseaux en gestion, dès lors qu'à l'issue des travaux toutes les exigences aient été respectées.

Le Président précise :

- qu'à ce jour les travaux sont terminés, qu'ils ont été réceptionnés le 27 septembre 2024, que l'ensemble des réserves a été levé le 8 novembre 2024 et qu'ils sont conformes aux exigences requises par le SIAHVA.

Le Président donne lecture de la convention de rétrocession et de ses annexes et la soumet pour approbation aux membres du comité.

Le Président entendu, après en avoir délibéré, les membres du comité :

- approuvent cette convention et les annexes associées.
- autorisent le Président à signer la convention et tout document relatif à l'intégrations du réseau d'assainissement collectif privé du Village des Chalets au domaine public du SIAHVA.

**Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.**

**Délibération N°32-12-2024**

Le Président  
Jean MOUNIQ

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT**

**DE LA HAUTE VALLEE D'AURE**

Promenade du Bernet

65170 VIELLE-AURE

Le Secrétaire de séance

Michel MILLET

065-256601067-20241219-Del-2024-C032-DE  
 Date de rétrotransmission : 19/12/2024  
 Date de réception préfecture : 19/12/2024

**ASSAINISSEMENT**

**DE LA HAUTE VALLEE D'AURE**

Promenade du Bernet

65170 VIELLE-AURE